

Publications scientifiques en ligne

Co construire un contrat

Boite à outils pour

- la propriété intellectuelle ou comment Co construire un contrat concernant l'édition, la diffusion, la reproduction d'oeuvres scientifiques en ligne, notamment les AO, et hors ligne

Publications scientifiques en ligne

Co construire un contrat

• Pourquoi ?

Encourager le libre accès aux articles et autres travaux scientifiques publiés en conciliant :

- le respect de la propriété intellectuelle de **l'Auteur**
- les intérêts liés à l'édition, la reproduction et le contrôle de la diffusion de **l'Editeur**

• Contenus

Des contrats modèles pour l'édition, la publication d'un article, d'un ouvrage

- Aménageables, ajustables par l'Auteur, l'Editeur

Des besoins recensés pour les Auteurs, les Editeurs

- Avec des suggestions de clauses à intégrer dans les contrats en fonction de ces besoins

• Pour qui ?

Les Auteurs

- Universitaires, scientifiques, chercheurs

Les Editeurs

- De revues et publications académiques, scientifiques

Les institutions

- Universités, fondations, agences de recherche

• Comment ?

Répondre aux interrogations juridiques concernant :

- la cession de tout ou partie des droits d'Auteur
- la répartition des droits entre l'Auteur, l'Editeur, l'Institution

- dans le cas de l'auto-archivage et du dépôt dans une archive ouverte et autres utilisations

Dans un langage accessible aux non-juristes, non-techniciens.

Publications scientifiques en ligne

Co construire un contrat

Personnes ressources

• **Wilma Mossink**, conseillère juridique, Fondation SURF à Utrecht, Pays-Bas, a conçu dans le cadre de la coopération JISC-SURF un outil autour de la propriété intellectuelle, permettant aux auteurs et aux éditeurs de respectivement préciser leurs besoins en matière de publication scientifique (les articles de revue essentiellement) et d'atteindre un accord, sous la forme d'un contrat conjuguant leurs intérêts. L'outil appréhendant la propriété intellectuelle a pour objet d'aider à l'obtention d'un équilibre entre les droits des auteurs et ceux des éditeurs et de tous les partenaires parties prenantes.

<http://copyrighttoolbox.surf.nl/copyrighttoolbox>

• **Marie Déroche**, juriste, membre de la commission sciences humaines et sociales du réseau CURIE <http://www.curie.asso.fr> chargée de la valorisation de la recherche dans les universités Robert Schuman et Marc Bloch de Strasbourg met en place avec l'ADBU (coordination theodora.balmon@urs.u-strasbg.fr) la boîte à outils française pour la co construction de contrats d'édition.

Publications scientifiques en ligne

Co construire un contrat

La boîte à outils PI coordonnée par l'ADBU
en collaboration avec :

- Wilma Mossink de SURF
- le GTA O Couperin

a vocation à s'inscrire dans les travaux du
CoST sur les questions juridiques et à
intégrer les recommandations qui en
seront issues.

Mise en ligne à venir sur le site de l'ADBU

Publications scientifiques en ligne

Co construire un contrat

Points examinés pour les Auteurs concernant l'utilisation de leur oeuvre

Utilisation pour l'Enseignement : Enseignement réalisé par l'auteur, Enseignement réalisé dans une institution, Contenus d'un cours, Enseignement à distance et environnement numérique de travail restreint aux étudiants autorisés

Rendre Accessible : Partager avec les pairs par e-mail ou liste de diffusion, Auto publication/ Dépôt sur son propre site web ou un site de département (Pre-print, Post-print, Version définitive), Déposer dans une archive institutionnelle, nationale ou centralisée (Pre-print, Post-print, Version définitive)

Utilisation pour la Recherche

Usage personnel

Utilisation future : Ré utilisation dans de futures publications et autres projets, Expansion sous la forme d'un ouvrage, Adaptation, Re publier

Protection des droits moraux

Position des organismes : Wellcome Trust, Research Councils UK, NIH, Deutsche Forschungsgemeinschaft, etc.

Publications scientifiques en ligne

Co construire un contrat

Points examinés pour les Editeurs concernant l'utilisation de l'oeuvre

Droit d'édition

Conservation

Dispositions spéciales

Administration des droits

Retour sur investissement